

Fiche de poste médecin du travail

Descriptif de l'employeur :

La Préfecture de la Région Auvergne-Rhône-Alpes pilote le service interministériel pluridisciplinaire de médecine de prévention pour les agents de l'Etat du Rhône.

Un effectif de 4300 agents est actuellement suivi par ce service.

Dans ce contexte, la Préfecture de la région via la DREETS (direction régionale de l'économie, de l'emploi du travail et des solidarités) recrute une ou un médecin en santé au travail pour exercer au sein dudit centre de médecine de prévention qui est localisé 6 rue du Nord à Villeurbanne (69100).

Description du poste :

La ou le médecin du travail travaille en étroite collaboration avec l'autre médecin du travail et l'infirmière au sein d'une équipe pluridisciplinaire dynamique (assistante, ergonomiste, psychologue du travail).

Elle ou il définit et met en œuvre, avec l'appui de l'équipe pluridisciplinaire, le projet de médecine de prévention.

Elle ou il a vocation à prévenir toute altération de l'état de santé des agents du fait de leur travail, en assurant à la fois leur surveillance médicale (visites médicales périodiques, particulières et examens complémentaires) et une action sur le milieu professionnel dans le cadre de son tiers-temps, afin de faire évoluer les conditions de travail, améliorer la santé au travail des agents et faciliter le cas échéant, la reconnaissance du handicap.

Elle ou il doit développer un climat de confiance pour faciliter l'expression des agents et bâtir ainsi des solutions adaptées au niveau individuel et/ou collectif.

Activités principales :

- Assurer le suivi médical des agents (visite d'information et de prévention, visite de surveillance médicale particulière, visite à la demande l'agent ou de l'employeur, visite de reprise...) et la surveillance collective.
- Dans le cadre du tiers-temps, et en lien avec l'équipe pluridisciplinaire, intervenir sur l'environnement professionnel pour conseiller sur l'amélioration ou changements des conditions de travail, l'hygiène générale des locaux, l'adaptation des postes et des rythmes de travail, les risques d'accident de service ou de maladie professionnelle.
- Rédiger les rapports annuels et les courriers dans le cadre de la saisine du Conseil Médical
- Conduire des actions de prévention, de promotion, de conseil et d'éducation à la santé publique et en santé au travail et contribuer à leur évaluation.
- Participer à la mise en œuvre du projet de médecine de prévention du service

- Contribuer aux réflexions et travaux des réseaux de médecins du travail de la fonction publique d'Etat

Conditions particulières d'exercice :

- Poste à temps complet ouvert aux fonctionnaires ou aux contractuels (CDI).
- Possibilité d'aménagement du temps de travail hebdomadaire
- Profession réglementée qui exige le Diplôme d'État d'infirmier et l'inscription à l'ordre national des infirmiers ;
- Profession réglementée qui exige d'être inscrit au Conseil National de l'Ordre des médecins et d'être titulaire d'un diplôme d'État de docteur en médecine, avec une spécialisation en médecine du travail (CES, DES, capacité en médecine du travail ou diplôme équivalent, médecins collaborateurs en santé au travail).
- Déplacements qui nécessitent d'être titulaire du permis B (mise à disposition d'un véhicule de service).

Contacts :

- Dr DE MALLMANN Thérèse - Médecin du service de médecine de prévention : Mail : therese.de-mallmann@rhone.gouv.fr Tél : 04 87 76 74 70
- Préfecture de région : DANVIN Inès – Conseillère ressources humaines sur l'action sociale interministérielle et la politique du Handicap. ines.danvin@auvergne-rhone-alpes.gouv.fr Tél : 04 72 61 62 49